

## La presse nationale et le prolongement de l'autorisation Cruiser

PARIS, 17 déc 2008 (AFP) - Le ministère de l'Agriculture a annoncé mercredi le renouvellement jusqu'en mai 2009 de l'autorisation d'utilisation de l'insecticide Cruiser, dont le retrait est réclamé par les apiculteurs et les associations de défense de l'environnement.

Cette autorisation "a été accordée à des conditions restrictives et sous réserve d'un renforcement du suivi de son utilisation, après un avis favorable de l'**Agence française de sécurité sanitaire des aliments en date du 14 novembre 2008**", a fait valoir le ministère dans un communiqué.

Les conditions de fabrication et d'utilisation du Cruiser, produit par la firme suisse Syngenta, "sont strictement encadrées", a assuré le ministère. Ainsi, l'usage de ce pesticide sur une même parcelle ne sera possible qu'une année sur trois.

Le ministère a en outre étendu le protocole de suivi de l'autorisation du Cruiser à six régions au lieu de trois en 2008.

Ce protocole, qualifié d'"innovation en termes d'évaluation des impacts environnementaux d'un produit phytosanitaire", prévoit "une augmentation du nombre de ruchers suivis et une meilleure traçabilité des parcelles", selon le ministère.

Son pilotage "sera assuré par un comité placé auprès du cabinet du ministre, associant toutes les associations qui le souhaitent dans le cadre d'un suivi régulier et transparent", ajoute le ministère.

"L'autorisation sera immédiatement suspendue si les éléments de suivi ou toute circonstance particulière le justifiaient", promet-il.

Le Cruiser, insecticide utilisé principalement pour la culture du maïs et jugé nuisible pour la biodiversité et les abeilles par ses détracteurs, avait reçu en janvier une autorisation de mise sur le marché de la part du ministère de l'Agriculture pour une durée d'un an.

Début décembre, des apiculteurs et des associations de défense de l'environnement avaient manifesté dans plusieurs villes, lors d'une journée d'action nationale pour demander l'interdiction de ce pesticide.

AFP

PARIS, 17 déc 2008 (AFP) - L'annonce par le ministère de l'agriculture du renouvellement de l'autorisation de l'utilisation de l'insecticide Cruiser jusqu'en mai 2009 a provoqué mercredi la colère des associations et des apiculteurs qui envisagent de saisir la justice.

"C'est une triste nouvelle", a déclaré Henri Clément, président de l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf). "C'est dramatique, cela va à l'encontre du principe de précaution, les abeilles seront des cobayes", a-t-il déclaré à l'AFP.

"Les apiculteurs envisagent de réagir au niveau juridique", a-t-il ajouté, faisant allusion à un éventuel recours devant le Conseil d'Etat.

Cette autorisation est "scandaleuse, totalement malheureuse et contraire au principe de précaution", a renchéri Arnaud Gossement, porte-parole de France nature environnement (FNE - 3.000 associations).

Le Cruiser est un insecticide "qui présente des risques inacceptables", a-t-il indiqué à l'AFP. Et le fait que l'autorisation ait été donnée pour six mois seulement, jusqu'en mai 2009, et non pour un an, ne change rien puisque "cela va couvrir la récolte prochaine", a-t-il fait remarquer.

"Nous envisageons de saisir la justice", a-t-il également indiqué.

Le ministère de l'Agriculture a annoncé mercredi le renouvellement jusqu'en mai 2009 de l'autorisation du Cruiser (produit par Syngenta) en soulignant que cette autorisation "a été accordée à des conditions restrictives et sous réserve d'un renforcement du suivi de son utilisation, après un avis favorable de l'**Agence française de sécurité sanitaire des aliments en date du 14 novembre 2008**".

Le Cruiser, insecticide utilisé principalement pour la culture du maïs et jugé nuisible pour la biodiversité et les abeilles par ses détracteurs, avait reçu en janvier une autorisation de mise sur le marché de la part du ministère de l'Agriculture pour une durée d'un an.

Début décembre, des apiculteurs et des associations de défense de l'environnement avaient manifesté dans plusieurs villes lors d'une journée d'action nationale pour demander l'interdiction de ce pesticide.

AFP